

Dispositif « FONDS DE MODERNISATION DES ETABLISSEMENTS (Eaje et Mam) »

Demande d'Aide financière

Imprimé à retourner à la Caf en un seul exemplaire.

Ce Fonds fait l'objet d'une circulaire Cnaf n° 2024-019 du 08 février 2024 applicable au 1er janvier 2024 qui stipule la réglementation relative au Fonds de modernisation des établissements en soutien aux démarches de rénovations, d'équipement et de modernisation des établissements d'accueil du jeune enfant et des Maisons d'Assistants maternels.

Les demandes doivent être adressées avant le début de la réalisation du projet. Aucune facture antérieure à la date de décision de la Commission d'Action sociale (CAS) ne sera prise en compte.

L'examen des dossiers par la CAS sera effectué en fonction de la date de leur dépôt.

- Les demandes transmises avant le 30 avril seront étudiées au cours du 1^{er} semestre.
- Les demandes transmises entre le 1^{er} mai et le 30 septembre seront étudiées dans le trimestre suivant la date de leur dépôt et au regard des disponibilités budgétaires.
- Les demandes transmises après le 1^{er} octobre seront étudiées l'année suivante.

Par courriel sous format PDF à l'adresse suivante : action-sociale-partenaires@caf30.caf.fr

Attention :

- *Tout dossier ne comportant pas de tampon et signature ne sera pas examiné*
- *Compléter un dossier de demande par structure*
- *Tout projet doit être co-financé à hauteur de 20% minimum ; la subvention accordée par la Caf ne peut pas représenter plus de 80% du coût total du projet.*

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Gestionnaire (désignation) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

Interlocuteur :

Structure (désignation) :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. : Mail :

Interlocuteur :



1- OBJET DE LA DEMANDE

Type de projet Eaje / Mam :

Nature des travaux de rénovation (cochez la ou les case(s) correspondante(s))

Toutes les dépenses qui relèvent, en comptabilité, de la notion d'investissement sont éligibles au Fme.

- Coûts fonciers et terrain
- Equipements simples et particuliers
- Gros œuvre et clos couverts
- Honoraires et frais administratifs
- Aménagement intérieur
- Cuisine et matériel de cuisine et/ou aménagement pour stockage couches
- Mise aux normes (réglementation en matière d'accueil de jeunes enfants)
- Informatisation des structures (achat de logiciel)
- Autres (changement des sanitaires, des fenêtres, etc...) (à préciser) :

Calendrier prévisionnel de réalisation des travaux :

Date de début des travaux :	
Date de fin des travaux :	
Coût total des travaux :	

RENSEIGNEMENTS A COMPLETER PAR LA CAF

Le territoire d'implantation de la structure est-il signataire d'une Ctg [?] OUI NON

Taux de couverture du territoire :

La structure est-elle implantée dans les quartiers prioritaires au titre de la politique de la Ville (Qpv) ?

OUI NON

2- PLAN DE FINANCEMENT

DEPENSES	MONTANT ⁽¹⁾	RECETTES	MONTANT
Acquisition de matériel		Apport personnel du demandeur	
Coûts fonciers, terrain		Subvention Etat	
Gros œuvre, clos couverts		Subvention Département	
Cuisine et matériel et/ou stockage de couches		Subvention Commune	
Aménagement intérieur		Subvention EPCI	
Equipements simples et particuliers		Subvention Entreprises privées	
Honoraires et frais administratifs			
Informatisation			
Travaux relevant de la sécurité		Subvention* Caf « Fonds de modernisation des établissements (Eaje et Mam) » (Fme)	
Autre (<i>précisez</i>)		Autres subventions (<i>précisez</i>)	
Main d'œuvre			
Total	0	Total	0

¹ Les montants doivent être indiqués, HT pour les collectivités territoriales et TTC pour les associations.

*Le montant de l'aide accordée au titre du FME doit être au maximum de 80% du coût par place des travaux (afin qu'il y ait un cofinancement d'au moins 20%).

Le montant de l'aide accordée par place est plafonné à 4800€ (Eaje) et 1000€ (Mam).



Action Sociale

Nom du gestionnaire :

PIECES A JOINDRE :

- Devis détaillés des travaux ou des acquisitions.



INFORMATIONS RELATIVES A LA STRUCTURE

Année d'ouverture initiale :

Nombre de places existantes avant rénovation :

Nombre de places après rénovation :

Une rénovation a-t-elle déjà été effectuée OUI NON

Si oui à quelle date?.....

L'absence de travaux de rénovation est-elle susceptible d'entraîner :

✓ Une fermeture de places ? OUI NON

✓ Une fermeture de l'établissement ? OUI NON

ATTESTATION DU DEMANDEUR

Le responsable légal certifie exacts les renseignements joints à l'appui de la présente demande et accepte de communiquer à la Caf, tout document complémentaire destiné à les vérifier.

Il s'engage à permettre à la Caisse d'allocations familiales d'opérer tout contrôle qu'elle jugera nécessaire sur les aides octroyées (réalisation effective de l'opération, affectation des montants dépensés).

A : Le :

Nom, prénom du responsable légal :

Signature,

Cachet du demandeur,